

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2023-04 du conseil municipal du vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 19****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 19/01/2023****Date de mise en ligne : 26/01/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline		X	Danielle SERRESSEQUE	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine		X	Alicia FRITHMANN	
MARQUET	Sandrine		X	Pascal MORA	
CONESA	Claire		X	Florent LALUCAA	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica		X	Anne GOUVET	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X	Alain AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M. Morisot est candidat(e)

M. Morisot est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2023-04 : Mise à jour des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS suite à la démission d'une conseillère municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'article R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles.
- Vu la délibération 2020-15 du 16 juin 2020, fixant à quatorze le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS.
- Vu la délibération 2020-16 du 16 juin 2020 relative à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Par délibération du 16 juin 2020, lors de l'installation du Conseil, la liste (proclamée à l'unanimité) des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS était la suivante :

Anne Gouvet / Hélène Charpentier / Christine Jaeglé / Sandrine Marquet / Nicole Rouzières / Serge Siaffa / Marie Kéruzoré

À la suite de la démission d'Hélène Charpentier, il convient de la remplacer et il est proposé d'intégrer Alicia Frithmann.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à la mise à jour de la liste de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

La liste de candidats suivante est proposée par les conseillers municipaux :

Anne Gouvet / Alicia Frithmann / Christine Jaeglé / Sandrine Marquet / Nicole Rouzières / Serge Siaffa / Marie Kéruzoré

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à main levée, a donné les résultats suivants :

Sont proclamés membres du CCAS à l'unanimité : Anne Gouvet / Alicia Frithmann / Christine Jaeglé / Sandrine Marquet / Nicole Rouzières / Serge Siaffa / Marie Kéruzoré

Monsieur le Maire précise que la liste des personnes n'appartenant pas au conseil municipal n'est pas modifiée.

Le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1 – La liste des représentants du conseil municipal ci-dessus au conseil d'administration du CCAS.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 25/01/2023

Le Maire,


Pascal MORA

